

# COMPTE-RENDU DU CM DU 29 JANVIER 2016

Ouverture de la séance à 20h35

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur Arnaud DE MEULEMEESTER qui a donné procuration à Madame Brigitte PUECH
- Monsieur Jean-Arnaud MORMONT qui a donné procuration à Madame Marie-Claude FARGEOT
- Monsieur Philippe JADOT qui a donné procuration à Monsieur Guy MICALLEF
- Monsieur Gérard MAHO qui a donné procuration à Madame Pierrette RENY
- Monsieur Franck MAES qui a donné procuration à Monsieur Rida RACHIDI
- Madame Maryline GYSEN qui a donné procuration à Madame Hélène PORTELETTE
- Monsieur Hirbod DEGHANI-AZAR qui a donné procuration à Monsieur David LIDA

Madame LEOGANE a été élue secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

### I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

### II. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L-2122.22 DU CGCT

Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L 2212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Décision n°36-2015 – 17/12/2015** - Versement de 50 % de la contribution 2015 au Comité de Jumelage.

**Décision n°37-2015 – 25/11/2015** - Passation d'un contrat de maintenance pour l'horloge et les cloches de l'église – Société BODET.

**Décision n°1-2016 – 13/01/2016** - Attribution du Marché n° 2015-ETUDE-SDA « Mission d'étude et de diagnostic pour l'établissement du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales » - Cabinet Jean-Luc BUFFET.

### III. POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

#### 1- ATTRIBUTION DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Après avoir entendu l'exposé de Madame FARGEOT, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte la nouvelle liste des emplois justifiant l'attribution de logement.

#### 2- SIVOA : COMPETENCE « CONTROLE ET SUIVI DES REJETS NON DOMESTIQUES »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention de transfert de la compétence « contrôle de conformité et suivi des rejets non domestiques » avec le SIVOA.

### 3- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Gérard COUTÉ rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire. Le débat qui a eu lieu n'est pas sanctionné par un vote mais fait l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le Conseil municipal **en prend acte**.

## IV. REPONSES AUX QUESTIONS ORALES DE L'OPPOSITION PAR MADAME LE MAIRE

### **Question 1 : Monsieur HUET**

Convention relative à la gestion et l'entretien du dispositif d'éclairage public du giratoire sur la RD 186. Pouvez-vous nous apporter votre éclairage sur ce dossier ?

Réponse : La commune de Ballainvilliers était disposée à reprendre la gestion de l'éclairage public du giratoire de la RD 186 sous la condition que le réseau soit bien opérationnel et qu'elle ne subisse aucun coût de réparation immédiat. A ce jour, le réseau n'est pas en parfait état de fonctionnement.

### **Question 2 : Monsieur BOULLAND**

Interrogation sur la délibération n°14.12.104.8 du 18 décembre 2014 approuvant à l'unanimité la réalisation par la CAEE de l'opération : Ballainvilliers – réhabilitation d'un terrain de foot synthétique : 910 800 € HT

Réponse : la demande de subvention a été demandée auprès d'E2.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016 il y a eu la fusion des 2 agglomérations.

1/ A ce jour on ne connaît pas la position de la nouvelle agglomération CPS.

Dès que les budgets seront votés en avril 2016 et que les diverses commissions auront été constituées et se seront réunies, nous pourrons apporter des éclaircissements.

2/ Malgré cela le DOB prévoit une ligne budgétaire de 72 000 € afin d'ancrer ce projet dans les travaux de la commune.

3/ Les coûts de réhabilitation du terrain de foot. Les collectivités territoriales sont obligés de passer par des appels d'offre qui fixent les règles d'attribution des marchés. La réhabilitation du terrain de foot passera par cette procédure.

Madame le Maire précise qu'elle fera transmettre les devis.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50**

Le secrétaire de séance,